

[<< Retour à ma liste de questions](#)

5743252 - J'ai besoin d'informations sur mon dossier en cours

Votre message :

Le 25/11/2020 à 08:21

Bonjour, Je reste en attente d'une réponse à ma LRAR en date du 05/11/20 reçue le 06/11/20 par vos services concernant la perte de mon dossier de demande retraite déposé le 01/03/2020 sur le site Info-retraite. L'AGIRC-ARRCO me demande la notification de pension de la CARSAT. Merci de débloquent cette situation très préjudiciable pour moi. Cordialement Th. THOMAS

Notre réponse :

Le 26/11/2020 à 08:25

Bonjour Monsieur THOMAS THIBAULT,

Nous avons bien reçu votre courrier. Pour votre information, lorsque vous avez déposé votre demande de retraite sur le site référencé dans votre courriel, vous n'avez pas coché "régime général, MSA, SSI". De ce fait, seul le régime complémentaire a été informé de votre demande. Aucune retraite n'est accordée automatiquement. Vous devez en faire la demande. Pour cela, nous vous recommandons d'effectuer votre demande 6 mois avant la date que vous choisissez comme point de départ de votre retraite avec le service en ligne « [Demander ma retraite](#) » accessible depuis [votre espace personnel](#) .

Si nous réceptionnons votre dossier complet dans ces délais, vous bénéficierez d'une garantie de versement de votre retraite : nous nous engageons à assurer le paiement de votre retraite le mois qui suit votre départ, pour éviter toute rupture de ressources.

Attention, pour être complète, votre demande de retraite doit être complétée et accompagnée de l'intégralité des justificatifs demandés. Afin de vous garantir un haut niveau de sécurité, une authentification via [FranceConnect](#) (l'accès universel aux administrations en ligne) vous sera demandée.

Le formulaire de demande est personnalisé et pré rempli avec vos données, vous n'avez plus qu'à le compléter.

Par ailleurs, une seule demande est nécessaire pour l'ensemble des régimes de retraites de bases et complémentaires auprès desquels vous avez cotisé au cours de votre vie.

Plus besoin de se déplacer, vous pouvez transmettre vos pièces justificatives en ligne en les scannant ou en les photographiant avec votre téléphone mobile.

Vous pourrez ensuite consulter l'avancement de votre dossier sur votre espace personnel.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.mademandederetraitenligne.fr

Sincères salutations

Le Service Relations Clients

Si vous souhaitez poser une question sans lien avec cet échange, cliquez sur le service [Poser une question](#)